

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1125 DU 30 OCTOBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

POUR UNE NÉGOCIATION

AVEC LES SYNDICATS

GUADELOUPÉENS

SUR LA REPRÉSENTATION

DES SALARIÉS page 3

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 17

Nombre de pages :18

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.

2 LA NATION N°1125 / JEUDI 30 OCTOBRE 2014

L'ÉDITORIAL DE JEAN PAUL ELUTHER

POUR UN DIALOGUE SOCIAL À LA GUADELOUPÉENNE

Lors de la deuxième séance de négociation sur le dialogue social en entreprise, qui inclut la question sensible des seuils sociaux, deux blocs se sont fait face ce jeudi au Medef. Toutes les organisations syndicales ont jugé inacceptable le texte mis sur la table mardi par le patronat. Il faut dire que les propositions communes du Medef, de la CGPME (PME) et de l'UPA (artisans) allaient très loin : suppression de l'instauration des délégués du personnel (DP) à partir de 11 salariés ; création à partir de 50 salariés d'une instance unique, le conseil d'entreprise, fusionnant les DP, le comité d'entreprise, le CHSCT et les missions des délégués syndicaux, et qui ne serait créée que si les salariés votaient pour ; possibilité pour les entreprises de se fixer leurs propres règles du jeu par un accord majoritaire. Pour importante que soient les questions posées ce qui intéresse les syndicats guadeloupéens, c'est la représentation des salariés dépourvus de toute représentation dans les entreprises de moins de dix salariés qui constituent le gros des entreprises de la Guadeloupe . Dans ces entreprises les salariés ont les conditions d'emploi et de travail les plus dégradées. Il y a donc de fortes inégalités au détriment des salariés des TPE par rapport aux salariés des autres entreprises. Ces questions ne sont pas à l'ordre du jour de la négociation française parce que les syndicats guadeloupéens ne participent pas à ces négociations du fait de la centralisation de la négociation sociale en France . Les difficultés d'application de l'accord Bino signée dans un moment de faiblesse de la centralisation montrent l'attachement des acteurs sociaux français à ce mécanisme désuet . Il faut donc en priorité supprimer tout seuil en matière de représentation syndicale et de représentation des salariés dans toute entreprise, quelle qu'en soit la taille, dès lors qu'un salarié en fait la demande. Ensuite , il faut négocier les modalités de cette représentation dans nos petites entreprises . C'est ce que nous appelons le dialogue social à la guadeloupéenne .

LE SÉNAT FRANÇAIS CRITIQUE LES CONTRATS DE PLAN

Dans un rapport d'information publié hier, la commission des finances du Sénat dénonce le « pilotage défaillant », « l'absence de stratégie nationale » et le « saupoudrage des crédits » des CPER. « L'insuffisante définition des priorités accentue la tendance au saupoudrage des crédits et conduit à un impact limité des CPER sur le développement des territoires, surtout en zone rurale », accuse le rapport, qui s'appuie notamment sur les conclusions d'une enquête commandée par la commission à la Cour des comptes, et rendue publique le 15 octobre. Le sénateur Albéric de Montgolfier, auteur du document, formule trois propositions afin « d'améliorer » la nouvelle génération de contrats (2015-2020), qui doivent être signés « d'ici à la fin de l'année », selon le Premier ministre (lire Maire info du 17 septembre). Il s'agit en premier lieu de « définir un cadrage stratégique » des CPER lors d'un débat parlementaire, qui préciserait « les finalités poursuivies par les crédits ouverts ». Les contrats doivent être ciblés rigoureusement et « mieux articulés » avec les autres politiques publiques, notamment celles qui sont financées par les fonds européens, mais aussi par les « programmes nationaux sectoriels à vocation territoriale » (plan campus, plans transports, investissements d'avenir (PIA), plan de relance et grand emprunt), préconise le rapport. La Cour des comptes avait également demandé à l'Etat, « au moins pendant les deux ou trois premières années du contrat, de ne pas adopter seul des plans sectoriels susceptibles de perturber » l'exécution des contrats de plan Etat-régions. Le pilotage des CPER doit également être « amélioré », et l'Etat et les régions doivent se concentrer sur « la fiabilité et la cohérence des indicateurs financiers et physiques nécessaires au suivi ». La Cour des comptes avait pointé du doigt le choix par l'Etat d'un nouveau logiciel informatique de suivi, baptisé Synergie, alors même que le précédent (nommé Presage) n'avait pas été adopté par les régions en raison d'un déploiement tardif. « La question du coût des nouveaux systèmes informatiques doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, compte-tenu du risque de dérapage relevé par la Cour des comptes », renchérit le rapport sénatorial. Ce dernier recommande également de réunir plus régulièrement les comités national et régionaux de suivi des CPER, « au moins une fois par an », et de « prendre en considération, lors

de la révision des contrats à mi-parcours, les résultats des évaluations, de manière à abandonner certaines opérations et à redéployer les crédits ainsi libérés ».

LES DÉPUTÉS ADOPTENT LE PLFSS

L'Assemblée nationale a adopté le 28 octobre, en première lecture, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2015. Avec 270 votes favorables et 51 abstentions, dont celles de 34 députés socialistes, sur un total de 515 suffrages exprimés, l'adoption s'est faite à une courte majorité. A ce stade, plusieurs dispositions intéresseront les collectivités, tant sur leurs compétences facultatives liées à la santé que sur la famille (voir ci-contre le détail de ces mesures dans notre article du 27 octobre). Après son examen par la commission des affaires sociales du Sénat le 5 novembre, le projet de loi sera débattu par les sénateurs à partir du 10 novembre.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES, TECHNOLOGIE

L' OFFRE DE SERVICE DU CNFPT POUR 2015

Le président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a présenté l'offre détaillée que l'établissement chargé de la formation se propose de fournir aux agents des collectivités territoriales en 2015. Les principales orientations présentées pour 2015 sont les suivantes :

Après deux années consacrées à la dématérialisation de ses outils de publication et de consultation de l'offre de formation, le CNFPT renforce son offre de services dématérialisés afin de simplifier l'accès à la formation aux collectivités territoriales et à leurs agents. L'ensemble de ces services en ligne est disponible depuis le portail internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) qui comptabilise, sur la période juillet 2013-juin 2014 près de 600 000 visites par mois.

Accompagner le déplacement des stagiaires et des intervenants vers le lieu de formation : Mobistage

Pour accéder à Mobistage il suffit aux stagiaires et intervenants

d'être inscrits à une formation du CNFPT et d'avoir renseigné leur adresse de courriel. Quinze jours avant la formation, les stagiaires et intervenants reçoivent un courriel émis par le CNFPT contenant leur code d'accès afin d'accéder à la plateforme Mobistage, disponible à partir du portail internet du CNFPT, onglet « se former », rubrique « informations pratiques pour venir en formation ».

Faciliter l'inscription des stagiaires aux formations : l'inscription en ligne

Ce nouveau service dématérialisé, totalement intégré et complet, vise à être placé au cœur du dispositif de formation de chaque collectivité. Chaque structure assure la mise en place de l'inscription en ligne selon un rythme progressif qui est laissé à leur appréciation.

Renforcer le vivier d'intervenants experts dans leur domaine de compétences : l'espace intervenants et la campagne de recrutement

En 2013, le CNFPT a fait appel à plus de 14 000 intervenants en régie. L'espace intervenants accessible sur le portail internet du CNFPT (onglet « nous connaître », rubrique « devenez intervenant pour le CNFPT ») depuis décembre 2013 vise à faciliter le recrutement des intervenants et à attirer de nouvelles compétences et a donc pour vocation de se développer. Pour développer la qualité et l'innovation pédagogique par la formation des intervenants, le CNFPT met en place des formations de formateurs pour développer la qualité des pratiques pédagogiques ainsi que tout un dispositif d'ensemble. L'offre de formation 2015 sera renouvelée et adaptée aux réformes institutionnelles et aux évolutions territoriales. Dans le contexte des réformes annoncées, le CNFPT entend jouer pleinement son rôle d'organisme public national, acteur de la formation professionnelle des agents territoriaux. Il souhaite donc développer les compétences nécessaires des agents pour accompagner au mieux la mise en œuvre des politiques et des services publics à l'échelle locale par une offre de services adaptée aux évolutions institutionnelles en débat.

Pour anticiper et répondre aux besoins de formation, la création de dix-huit nouveaux itinéraires est programmée.

Enfin le CNFPT entend renforcer son offre nationale consacrée aux grandes causes (3) parmi lesquelles : la lutte contre l'illettrisme, la prise en compte du développement durable, la prévention des discriminations, la prise en compte des handicapés, la prévention des risques psychosociaux, une intégration de la thématique de l'égalité hommes-femmes

Enfin, garantir la qualité de l'organisation des concours d'accès aux cadres d'emplois sera aussi l'une des préoccupations de l'établissement.

LE CHINOIS XIAOMI DEVIENT UN GRAND DES SMARTPHONES

Il déjà gagné surnom « d'Apple Chine » imaginent qu'il détrônera peut-être Samsung jour. Il a déjà gagné le surnom « d'Apple de la Chine » et certains imaginent qu'il détrônera peut-être Samsung un jour. Le chinois se classe en quatrième position derrière Samsung, Apple et le nouveau Lenovo-Motorola. Après avoir conquis la Chine, il tente de s'installer sur de nouveaux marchés. Il a déjà gagné le surnom « d'Apple de la Chine » et certains imaginent qu'il détrônera peut-être Samsung un jour. Le chinois Xiaomi vient d'intégrer pour la première fois le Top 5 mondial des smartphones en se classant à la quatrième position (5,6 % de part de marché), d'après le classement de Strategy Analytics. Il vend désormais plus de smartphones en Chine, que Samsung (24,7 %) et Apple (12,3 %), les numéros un et deux du marché mondial. Lenovo, qui a annoncé hier avoir finalisé la reprise de Motorola Mobility auprès de Google, se classe directement au troisième rang (8 %). Le coréen LG s'installe quant à lui à la cinquième place (5,2 %), après avoir réalisé des ventes record sur le trimestre qui vient de s'écouler. Quatre ans seulement après sa création, c'est une belle performance pour Xiaomi. Le chinois a vendu 18 millions de smartphones en un an et vise 60 millions d'unités cette année, quasiment exclusivement sur son marché domestique. Signe qu'il ne compte pas s'en arrêter là, Xiaomi a récemment souscrit un prêt d'1 milliard de dollars auprès de 29 banques pour trois ans, selon le « Wall Street Journal ». C'est très rare pour un groupe non coté, de réussir à convaincre un si grand nombre de banques parmi lesquelles Deutsche Bank, JP Morgan Chase & Co. et Morgan Stanley. Xiaomi pourrait utiliser cet argent pour continuer à se développer en dehors de Chine, où il est nettement moins connu.

Le groupe a déjà commencé à commercialiser ses smartphones en Indonésie et en Inde, le deuxième plus grand marché au monde après la Chine. Il pourrait désormais se lancer au Brésil et au Mexique. Xiaomi se distingue des autres fabricants chinois grâce à un modèle économique innovant. Le fabricant parvient à commercialiser des produits de qualité, avec un design léché, à des prix abordables (entre 150 et 300 dollars) grâce aux économies qu'il réalise au niveau de la distribution et du marketing. Cette montée en puissance de Xiaomi intervient alors que le géant Samsung perd de sa superbe. En un an, le numéro un mondial du mobile a perdu 10 points de parts de marché dans les smartphones. Hier, il a confirmé la chute de près de 50 % de son bénéfice net au troisième trimestre, à 4.220 milliards de wons (3,2 milliards d'euros), soit la plus forte baisse enregistrée depuis le quatrième trimestre 2011, en grande partie à cause du mobile. Le groupe met en effet en avant le recul du prix moyen de vente des smartphones, alors que la croissance patine dans le segment haut de gamme. Face à ces difficultés, le géant coréen a décidé de remanier son offre dans les smartphones, et notamment dans le milieu et l'entrée de gamme. C'est là que se fait l'essentiel de la croissance du marché, et Samsung est bien décidé à ne pas laisser les groupes chinois comme Xiaomi et Huawei se tailler seuls la part du lion. De nouveaux modèles pourraient être présentés avant la fin de l'année.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

EN EUROPE IL Y A BEAUCOUP DE TRAVAILLEURS SURQUALIFIÉS ET SOUS QUALIFIÉS

En Europe, entre 25 et 45% des travailleurs sont soit surqualifiés soit sous-qualifiés pour leur poste, ce qui conduit à une forte inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, indique une nouvelle étude de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette publication, qui couvre 24 pays européens, montre que le décalage entre les compétences des travailleurs et ce que requiert leur poste est courant – avec de nettes différences

8 LA NATION N°1125 / JEUDI 30 OCTOBRE 2014

entre les pays. Dans neuf pays européens (Belgique, Espagne, Islande, Kosovo, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Suisse), plus de 25% des travailleurs sont sous-qualifiés. Au Portugal, c'est même plus de la moitié des travailleurs qui appartiennent à cette catégorie. En 2012, le pourcentage de travailleurs surqualifiés variait de 10 à 20% de l'ensemble des travailleurs dans la plupart des pays pour lesquels des données étaient disponibles, mais on observait de fortes variations selon les pays. Tandis que moins de 6% des travailleurs étaient surqualifiés aux Pays-Bas en Pologne, au Portugal et en Suisse, leur nombre dépassait les 20% à Chypre et en Russie. Entre 2002 et 2012, la surqualification a augmenté dans la plupart des pays tandis que la sous-qualification reculait dans la majorité des pays. La proportion des travailleurs surqualifiés a grimpé de 3,6 points de pourcentage entre 2002 et 2012, reflétant en partie l'impact de la crise économique mondiale. Seuls quatre pays – Irlande, Israël, Pologne et Slovénie – ont enregistré une tendance à la baisse de la surqualification. Pendant cette période, la proportion de personnes sous-qualifiées a diminué de presque 9 points de pourcentage. Parmi les travailleurs surqualifiés, les femmes et les jeunes sont surreprésentés. L'étude attribue ce constat à plusieurs facteurs, notamment la pression que subissent les femmes pour concilier travail et vie familiale, une plus forte représentation des femmes dans les emplois atypiques et d'éventuelles discriminations au travail. La proportion relativement élevée de jeunes dans les emplois atypiques explique aussi pourquoi ils sont moins affectés par la sous-qualification et, plus souvent que les travailleurs adultes, trop qualifiés pour le poste qu'ils occupent. « Doter les travailleurs de compétences ne suffit pas à améliorer les performances du marché du travail si ces qualifications ne correspondent pas à celles que recherchent les employeurs. L'étude invite les gouvernements et les partenaires sociaux à mettre en place des services de placement efficaces et des offres de formation, ainsi qu'à renforcer les liens entre le système d'éducation et de formation et le monde du travail », conclut Theo Sparreboom, co-auteur du rapport de l'OIT. Selon ce spécialiste de l'OIT, des systèmes d'apprentissage de qualité pour les jeunes, qui allient enseignement en classe et formation sur le lieu de travail, constituent une partie de la solution. Ces systèmes supposent un dialogue social entre pouvoirs publics et partenaires sociaux qui fonctionne bien, des accords entre public et privé pour partager les coûts et des services d'emploi efficaces. Qui plus est, l'innovation

technologique alimente directement la demande de compétences sur les marchés du travail. Le haut niveau d'instruction n'est qu'une partie de la solution et la formation continue est devenue une nécessité. Dans de nombreux pays, la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnels est indispensable pour faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité pour tous.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBE

INFOS HAÏTI

Entre scénographies urbaines, propositions artistiques innovantes, installations lumineuses et sonores, performances de rue et projections de vidéos dans des institutions culturelles et d'autres espaces publics ou privés, plus d'une vingtaine de créateurs haïtiens et internationaux proposent un voyage imaginaire, dans la nuit du vendredi 31 octobre 2014 au samedi 1er novembre 2014, en divers lieux dans la zone métropolitaine de la capitale. Port-au-Prince connaîtra sa première Nuit blanche (jouk li jou), qui sera aussi la toute première dans les Caraïbes. « Le thème de cette Nuit blanche est "Utopie Urbaine". C'est un moyen d'impliquer les artistes et les citoyens dans la reconstruction de cette ville. Nous avons demandé aux artistes d'imaginer Port-au-Prince en 2030. N'importe quel citoyen peut le faire. Il n'est pas besoin d'être un ingénieur ou un architecte », confie à AlterPresse Giscard Bouchotte, qui est également critique d'art, directeur artistique et commissaire d'exposition, ayant collaboré, de 2003 à 2010, au Forum transculturel d'art contemporain de Port-au-Prince. Les Ateliers des sculpteurs de la Grand Rue, la Bibliothèque nationale d'Haïti (Bnh), le Ministère de la Culture et la tour 2004, le Musée du Panthéon national (Mupanah), la Place Jérémie, l'Hôtel Oloffson, les locaux de la Fondation Connaissance et Liberté (Fokal), l'Institut Français d'Haïti (Ifh), la Place Saint Pierre, la Place Boyer, le Centre Culturel Brésil-Haïti (à Pétionville) sont, entre autres, les endroits qui accueilleront un tel événement. « C'est une question d'imaginer ce que serait la ville dans 10, 20, 30 ans », signale le manager et opérateur culturel, révélant combien il travaille sur une telle idée depuis une année. Cet événement fera cohabiter création, urbanisme, patrimoine, et architecture, lors d'une rencontre forte, en une nuit, offrant une occasion pour les

habitantes et habitants, dans la zone métropolitaine, de se réapproprier les espaces de vie urbaine. Pour répondre à un tel critère et pour rentrer la ville dans ce réseau international, cette manifestation artistique annuelle sur Port-au-Prince se tient, pendant toute une nuit, sur une dizaine d'endroits de l'agglomération, propose, gratuitement, des activités innovantes et artistiques dans plusieurs lieux et en même temps. « Nuit blanche va offrir, à la ville de Port-au-Prince, une visibilité à nulle autre pareille et montrer la créativité de cette ville à toutes les autres villes du réseau de Nuit Blanche », affirme Giscard Bouchotte, directeur artistique et initiateur de cette activité. Port-au-Prince rejoint plus de 70 villes, dont Montréal, Ottawa, Belo Horizonte et Miami sur le continent américain, qui ont l'habitude d'organiser ce type d'activités. Nuit Blanche constituerait une occasion de valoriser, non seulement le patrimoine bâti, mais aussi et surtout les sites en reconstruction de la ville, détruite dans le séisme du 12 janvier 2010 qui a fait plus de 200 mille morts et un million de sans abris.

Le Premier Ministre, Laurent Lamothe et le Ministre des Relations Extérieures de la République Bolivarienne du Venezuela, Rafael Ramirez réunis à Port-au-Prince, les 28 et 29 octobre dans le cadre de la visite officielle d'une délégation vénézuélienne ont signé à l'issue de cette visite de 24 heures un engagement conjoint qui permet aux deux pays de centrer leur coopération dans les domaines de développement jugés prioritaires comme l'énergie électrique, l'agriculture, l'éducation, les infrastructures, la sécurité alimentaire et les programmes sociaux, afin d'améliorer les conditions de vie des deux populations. Dans ce document, les dirigeants des deux États s'engagent à :

« a) Établir un mécanisme de dialogue régulier sur les affaires régionales et mondiales, de manière à développer une synergie dans la position des deux pays dans les assises internationales ;

b) Se supporter mutuellement dans les discussions et délibérations au sein des instances régionales et internationales sur les questions intéressant les deux États ;

c) Maintenir un contact permanent sur l'évolution de la coopération bilatérale, en ce qui concerne notamment l'état d'avancement des travaux exécutés en Haïti avec la coopération solidaire de la Partie

vénézuélienne ;

d) Poursuivre les discussions sur les aspects techniques et financiers du partenariat bilatéral et évaluer le processus de mise en œuvre des engagements convenus ;

e) Réaffirmer l'importance stratégique de l'accord PetroCaribe comme un outil de renforcement de l'unité entre les pays de la région ;

f) Prendre des initiatives susceptibles de canaliser les efforts de développement vers les secteurs prioritaires de cette coopération, particulièrement les infrastructures énergétiques ;

g) Rechercher un compromis sur la dette externe à long terme d'Haïti envers le Venezuela et convenir d'un mécanisme permettant à la République d'Haïti d'entamer le processus de remboursement sans nuire à son développement ;

h) Poursuivre le dialogue bilatéral dans le sens de la recherche des solutions aux problèmes de développement enregistrés dans les deux pays ;

i) Initier dans les meilleurs délais la mise en œuvre du projet "Viviandas en BowenfieldI" <http://www.haitilibre.com/article-11705-haiti-reconstruction-feu-vert-pour-un-mega-projet-immobilier-a-bowenfield.html> sur la base des fonds disponibles ;

j) Réaliser des activités communes sur le territoire de l'un et l'autre pays dans le cadre des festivités de commémoration du bicentenaire de la rencontre Pétion-Bolívar, en 2015 ;

k) Augmenter de 16% jusqu'à 30% le montant prélevé sur la portion cash des factures pétrolières afin d'augmenter les fonds disponibles pour le financement des projets de la Société mixte ;

l) Augmenter la capacité de stockage de combustible des trois usines électriques et d'envisager le transport de combustible par voie maritime ;

m) Faciliter la conclusion d'arrangements bilatéraux spécifiques pour la mise en œuvre des projets de développement présentés par

le Gouvernement haïtien dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement, etc. ;

n) Développer et mettre en œuvre des actions communes en vue de faciliter et de renforcer des activités commerciales entre les deux pays, conformément à l'esprit de la Zone Economique PetroCaribe (ZEP). »

IRAN

REJET D' UN RAPPORT DE L' ONU

Le récent rapport du rapporteur onusien sur la situation des droits de l'Homme en Iran est injuste et à caractère politique, a estimé mercredi l'agence de presse officielle IRNA, citant le représentant permanent de l'Iran auprès des Nations Unies, Mohammad Khazaei. Le rapport ne tient pas compte des réalités de la République islamique et fait écho aux caprices politiques de certains pays, a-t-il dénoncé. Ces revendications sont "répétitives et futiles", a déclaré l'envoyé iranien, avant d'ajouter que ce rapport anti-iranien démontre un regard "partial" de l'Iran. Les exécutions ont augmenté et les conditions des femmes se sont détériorées en République islamique, a indiqué l'enquêteur et rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme en Iran, Ahmed Shaheed, dans son discours prononcé lundi devant les membres de l'Assemblée générale de l'ONU. L'Iran a rejeté à plusieurs reprises les rapports des institutions des droits de l'Homme de l'ONU, arguant qu'ils ne reflètent pas les réalités dans le pays.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La **Bourse de Tokyo** a fini en hausse de 0,67% jeudi, à son plus haut niveau en trois semaines, portée par les commentaires optimistes publiés la veille par la Réserve fédérale sur l'économie américaine. La Fed a annoncé mercredi la fin de son programme de rachats d'actifs mensuels tout en faisant part de son optimisme sur les perspectives de la reprise aux Etats-Unis en dépit des nombreux

signes de ralentissement perceptibles dans l'économie mondiale. L'indice Nikkei a gagné 104,29 points à 15.658,20 et le Topix a pris 8,26 points (+0,65%) à 1.278,90. "Le marché est soulagé à l'idée que les taux d'intérêt restent bas pendant quelque temps, tout en constatant une reprise de l'économie américaine", dit Nobuhiko Kuramochi, responsable de la stratégie chez Mizuho Securities.

L'indice composite de Shanghai a augmenté de 3.54,+0.15%, pour terminer à 2,394.61.

L'indice de référence du Bombay Stock Exchange (BSE) a augmenté de 248.16,+0.92%, pour terminer à 27,346.33.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini résolument en hausse jeudi après un début de séance hésitant, dans un marché porté par de solides résultats de sociétés et des chiffres meilleurs que prévu pour la croissance du troisième trimestre aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des 30 grandes valeurs s'est adjugé 221,11 points ou 1,3% à 17.195,42 points, dopé par Visa qui a bondi de 10% après ses résultats trimestriels. L'indice Standard & Poor's 500, plus large, a gagné 12,35 points ou 0,62% à 1.994,65 et le Nasdaq Composite, à la traîne, a avancé de 16,91 points (0,37%) à 4.566,14 après avoir effacé ses pertes de la matinée. Au lendemain de la réunion monétaire de la Réserve fédérale, le marché a décidé de prendre par le bon bout la première estimation de la croissance du troisième trimestre faisant état d'une hausse de 3,5% du produit intérieur brut (PIB) en rythme annuel. Ce chiffre est meilleur que prévu - les économistes attendaient en moyenne +3,0% - mais il marque un ralentissement par rapport au deuxième trimestre (+4,6%).

EUROPE

Les principales Bourses européennes ont clôturé dans le vert jeudi au terme d'une séance en dents de scie, le chiffre supérieur aux attentes de la croissance américaine au troisième trimestre ayant alimenté les interrogations sur l'évolution de la politique monétaire au lendemain de la réunion de la Fed. À Paris, le CAC 40 a terminé sur un gain de 0,74% (+30,60 points) à 4.141,24 après avoir passé une partie de la journée dans le rouge. Le Footsie britannique a progressé de 0,15% et le Dax allemand de 0,35%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 prenait 0,45% et le FTSEurofirst 300 0,53%.

Au lendemain de la décision de la Fed de mettre un terme à sa politique d'assouplissement quantitatif (QE) en arrêtant ses achats d'actifs, ce chiffre solide alimente les spéculations sur le calendrier de la remontée à venir des taux d'intérêt. "Les marchés financiers sont entrés dans un nouveau monde monétaire depuis hier, avec la disparition du QE de la Fed, l'économie réelle devra apporter la preuve à chaque indicateur de conjoncture économique de sa capacité à avancer sans le filet des achats d'actifs de la Fed", explique Vincent Ganne, analyste chez FXCM. En Europe, les marchés jugés les plus risqués semblent les plus pénalisés par cette nouvelle donne : Lisbonne a cédé 1,47% et Athènes 2,8%.

CHANGE

L'euro baissait un peu jeudi face à un dollar revigoré après des commentaires la veille de la Réserve fédérale américaine (Fed) laissant entendre qu'une hausse des taux d'intérêt américains pourrait intervenir plus tôt qu'attendu. Vers 17H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2624 dollar - après être tombée vers 12H25 GMT à 1,2548 dollar, son niveau le plus faible en trois semaines et demie - contre 1,2634 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro se stabilisait face à la monnaie nippone, à 137,56 yens contre 137,60 yens mercredi. Le dollar aussi se stabilisait face à la devise japonaise, à 108,96 yens - après avoir atteint vers 12H25 GMT 109,36 yens, son plus haut niveau en trois semaines et demie - contre 108,90 yens la veille. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à la monnaie unique européenne, à 78,72 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,6037 dollar pour une livre. La devise suisse restait quasiment stable face à l'euro, à 1,2056 franc suisse pour un euro, et se stabilisait face au dollar, à 0,9549 franc suisse pour un dollar, après avoir atteint vers 12H25 GMT 0,9611 franc, son niveau le plus faible en trois semaines et demie. La devise chinoise a terminé à 6,1154 yuans pour un dollar, contre 6,1114 yuans - son niveau de clôture le plus fort en huit mois - la veille. L'once d'or a fini à 1.202 dollars au fixing du soir - après être tombée vers 15H30 GMT à 1.196,12 dollars, au plus bas en trois semaines et demie - contre 1.223,50 dollars mercredi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

INDEMNITÉ DE RUPTURE ET IRRÉGULARITÉ DE LA SITUATION D'UN TRAVAILLEUR ÉTRANGER

« Si l'irrégularité de la situation d'un travailleur étranger constitue nécessairement une cause objective justifiant la rupture de son contrat de travail exclusive de l'application des dispositions relatives aux licenciements et de l'allocation de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, elle n'est pas constitutive en soi d'une faute privative des indemnités de rupture ». Un salarié d'une société, qui bénéficiait d'un titre de séjour jusqu'au 16 avril 2009, a été convoqué à un entretien préalable le 28 avril 2009 et licencié le 11 mai 2009. Il a saisi la juridiction prud'homale en faisant valoir que son licenciement était sans cause réelle et sérieuse. Pour rejeter les demandes au titre de l'indemnité de licenciement, de l'indemnité de préavis, d'un rappel de salaires et des congés payés afférents, les premiers juges ont retenu que, le 11 mai 2009, la société, qui, malgré ses demandes, n'avait pas obtenu du salarié un titre autorisant ce dernier à travailler en France au-delà du 16 avril 2009, était en droit de procéder au licenciement, lequel reposait sur une cause réelle et sérieuse. Cette décision est censurée par la Cour de cassation : si l'irrégularité de la situation d'un travailleur étranger constitue nécessairement une cause objective justifiant la rupture de son contrat de travail exclusive de l'application des dispositions relatives aux licenciements et de l'allocation de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, elle n'est pas constitutive en soi d'une faute privative des indemnités de rupture. Ainsi, l'employeur qui entend invoquer une faute grave distincte de la seule irrégularité de l'emploi doit donc en faire état dans la lettre de licenciement. Or, en l'espèce, la lettre de rupture mentionnait comme seul motif le fait que le salarié ne possédait plus d'autorisation de travail valable sur le territoire français, sans invoquer la production d'un faux titre de séjour. Cass. Soc. 1er Octobre 2014, pourvoi n°13-17.745

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET LE CABINET DE CONSULTANT INTERFACE

16 LA NATION N°1125 / JEUDI 30 OCTOBRE 2014

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C D E) en septembre 2014: 74760 (0,2% sur un mois et 5 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en septembre 2014 : 720 (- 1 % sur un mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER

UNE ENTREPRISE

POUR AIDER LES ENTREPRISES

ET LES ORGANISMES PUBLICS

À SE GÉRER

CONSULTER

INTERFACE 0690 55 93 53